

VULLIENS

Jeudi 7 décembre

Séance de Conseil général

• 58 des 89 membres du Conseil général de Vulliens se sont réunis le 7 décembre dernier. Après l'assermentation de six nouveaux membres, les deux préavis portant sur la modification des articles 24, 25 et 26 des statuts de l'ASIJ et sur la fixation du plafond d'endettement de l'ASIJ à 65 millions de francs ont été acceptés. Le préavis concernant le budget 2018 a également été accepté à l'unanimité.

Christophe Chappuis, président, a ouvert l'assemblée à 20h15 en saluant les personnes présentes. Après l'acceptation du procès-verbal de la dernière séance, l'assermentation de six nouveaux membres, portant ainsi l'effectif du Conseil général à 95, a été effectuée.

Le syndic, Olivier Hähni, prend ensuite la parole et s'est chargé de présenter les deux préavis concernant l'ASIJ. Pour le premier préavis portant sur la modification des articles 24, 25 et 26 des statuts de l'ASIJ, il explique que lors d'une séance du Conseil intercommunal, il a été souhaité que les membres de la commission de gestion et de la commission des finances puissent faire la totalité de la législature au lieu de changer chaque année.

Il est judicieux de pouvoir compter sur des personnes qui sont bien au courant des dossiers. Après lecture du rapport par René Meyer, la

modification des articles 24, 25 et 26 des statuts de l'ASIJ est acceptée à l'unanimité. Pour le second préavis portant sur la fixation du plafond d'endettement de l'ASIJ à 65 millions de francs et modification de l'article 13 chiffre 10 des statuts de l'ASIJ, Olivier Hähni fait part de quelques précisions: en effet, le plafond se monte actuellement à Fr. 40 millions et pour permettre, entre autres, la réalisation du futur collège de Carrouge évalué à Fr. 36 millions, il faut augmenter ce plafond à Fr. 65 millions. La région du Nord (Vuchrens, Ropraz, Syens, Corcelles, Vulliens) n'a ni de salle de gymnastique ni d'UAPE. La construction d'un collège centralisé à Carrouge permettrait de simplifier les transports, d'être aux normes au niveau de la loi «LEO» et d'avoir une salle de gym triple. C'est un coût important mais il s'agit de l'avenir des enfants et il faut considérer que c'est un investissement pour les générations futures.

Maurice Gauthey, président de la Commission des finances, fait part de son rapport en précisant que la Commune avait déjà tenu compte de l'augmentation de ce plafond lors de la détermination du plafond d'endettement et de cautionnement de la commune. Anne-Christelle Chappuis, déléguée à l'ASIJ, recommande également d'accepter ce préavis pour les raisons suivantes: le nouveau collège de Servion apporte une entière satisfaction, il

y a eu un gain de temps sensible dans les transports pour amener les élèves aux différentes activités telles que couture, bricolage. Les enseignants apprécient de pouvoir donner des cours de gymnastique dans une salle adéquate et avec du matériel adapté. Par ailleurs, le collège de Mézières est complet et le nombre de périodes de gymnastique n'est toujours pas respecté malgré le nouveau collège de Servion. Après encore quelques questions/réponses, l'Assemblée passe au vote et le préavis est accepté à la majorité moins 4 avis contraire et 4 absents.

Le syndic présente encore le budget 2018. Il fournit quelques indications sur les chiffres et précise qu'il a été difficile d'estimer les rentrées fiscales compte tenu de l'augmentation de la population (estimée à 550 habitants à fin 2017 contre 466 à fin 2016). Le budget prévoit un excédent de Fr. 141'482.-. Président de la Commission des finances, Maurice Gauthey a rapporté que la commission jugeait ce budget prudent même si l'excédent de dépenses a augmenté par rapport au budget précédent et il est à noter que les prévisions relatives aux entrées fiscales sont plus incertaines qu'habituellement au vu de l'augmentation importante de nouveaux habitants et que les rentrées fiscales permettent d'ordinaire de clôturer les comptes avec un excédent de revenus. Il

recommande donc de l'accepter ce qui a été suivi à l'unanimité par la majorité des membres présents.

Par la suite, chaque municipal présente son dicastère. Loïc Bardet, municipal en charge des transports, annonce que la place de rebroussement du bus qui avait été validée lors de la dernière séance du Conseil général d'octobre, est pratiquement terminée. Le bus de CarPostal pourra donc, dès sa nouvelle mise en fonction lundi 11 décembre, tourner sans problème. De son côté, Yvan Cherpillod fait la constatation que, cette année, le niveau des sources est en baisse continue et que les niveaux des captages sont au plus bas. En ce qui concerne les travaux sur la route du village, les dernières finitions sont en cours et la dernière couche de goudronnage aura lieu au printemps prochain. Le syndic annonce encore qu'au niveau de l'ASIJ, il n'y aura malheureusement pas de nouveaux horaires au vu de la situation extrêmement tendue entre les Taxis Romontois et l'ASIJ. Le préfet d'Oron-Lavaux a été nommé médiateur par le Conseil d'Etat afin de «désarmorer» cette situation et de trouver une solution. Pour terminer, chaque délégué aux associations intercommunales a fait part de son rapport annuel.

En guise de conclusion, Christophe Chappuis remercie la Jeunesse pour la tenue régulière de la buvette et souhaite de belles fêtes de fin d'année à chacun.

[Caroline Dutoit, secrétaire du Conseil général]